

Pourquoi le Collectif Handicaps ne participera pas à la CNH ?

- **Nous ne sommes pas satisfaits du niveau de concertation dans les travaux préparatoires, qui ont été des travaux de consultation plus que de co-construction.**

A quelques heures de la CNH (et alors que nos associations ont participé à des centaines d'heures de réunions et formulées de nombreuses recommandations dans le cadre des groupes de travail préparatoires), nous ne connaissons toujours pas les mesures qui seront annoncées : il semblerait qu'elles n'étaient toujours pas arbitrées hier soir.

Il est inacceptable d'apprendre cet après-midi ce que le président de la République a bien voulu retenir... Sans droit de réponse, d'expertise et de contre-proposition = sans dialogue constructif.

- **Nous n'avons aucune garantie quant au niveau d'ambition politique du président de la République et du Gouvernement concernant les personnes en situation de handicap et leurs familles.**

La CNH doit préciser le cap de la politique du handicap pour le quinquennat (déjà bien entamé). Pour nous, cela signifie des annonces structurantes et une programmation pluriannuelle cohérente avec des engagements budgétaires fléchés (et non pas un saupoudrage de mesurette ou des grandes phrases sans calendrier et financement précis).

Aucun motif budgétaire ne peut justifier les entraves actuelles aux droits subies par les personnes en situation de handicap (qui persistent treize ans après la ratification de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées).

- **Nous demandons à ce que les récentes recommandations émises par le Conseil de l'Europe soient suivies d'effets et traduites en une politique publique cohérente, coordonnée et chiffrée pour – enfin – garantir les droits des personnes, de leurs famille et aidants.**

Cette CNH se tient juste après la publication de la décision du comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe qui entérine une fois de plus, les retards, manquements et violations des droits des personnes handicapées par la France. Le Conseil a dénoncé non seulement l'absence d'effectivité des droits des personnes en situation de handicap mais il a également insisté sur le fait que la France n'a toujours pas pris les mesures nécessaires dans des délais raisonnables. Il est donc temps d'agir !

- **Nous ne voulons pas participer à une énième opération de communication.**

Ce n'est pas ce qu'attendent les personnes en situation de handicap, continuellement entravées dans leur vie quotidienne, et leurs familles et aidants, épuisés faute de solution d'accompagnement à la hauteur.

Nous avons donc demandé à débattre directement avec le président de la République pendant la CNH, mais cela nous a été refusé.

Exemple : lors de la CNH de 2020, Emmanuel Macron annonçait « *Pour moi le premier objectif, c'est qu'aucun enfant sans solution de scolarisation ne puisse encore exister au mois de septembre prochain.* ». Résultat aujourd'hui : le système de l'école inclusive est à bout de souffle et une enquête de l'Unapei au sein de son réseau révèle que 18 % des enfants n'ont aucune solution de scolarisation.

⇒ **Nos priorités :**

- La mise en œuvre d'une stratégie de mise en accessibilité universelle de la France (avec des moyens, un calendrier et des outils de contrôle/sanction) – ce qui concerne tous les domaines de la vie sociale : ERP, logements, transports, santé, éducation, emploi, culture, sport, etc.
- L'instauration d'un observatoire territorial des besoins, afin de garantir à tous, et en particulier aux enfants et adultes actuellement sans solution d'accompagnement, l'accès à une offre de proximité, de qualité et adapté à leurs besoins
- L'accès à un niveau de vie digne : face à l'inflation galopante, il est urgent de revaloriser le montant de l'AAH au moins au niveau du seuil de pauvreté, ainsi que de permettre aux personnes le pouvant d'accéder à une activité professionnelle suffisamment rémunératrice pour vivre décemment.
- L'effectivité du droit à la compensation : des prestations repensées (périmètre, besoins couverts, accompagnement), revalorisées et versées quels que soient l'âge, l'état de santé et le handicap de la personne, permettant ainsi de garantir les moyens d'une compensation intégrale, effective et personnalisée, sans exclusion d'aucune situation de handicap et sans reste à charge.
- Le déploiement de la Communication Alternative et Améliorée (CAA), car au-delà d'être un droit fondamental, pouvoir communiquer est un besoin vital.

Toutes nos priorités sont disponibles sur le site du Collectif : <https://www.collectifhandicaps.fr/nos-revendications/conference-nationale-du-handicap-2023-les-priorites-du-collectif-handicaps/>